



MAIRIE D'ARMENTIÈRES-EN-BRIE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2018 - N° 29

L'an deux mil dix-huit, le 1^{er} février à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Denis WALLE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames BICHBICH Mary, COUTURIER Valérie, DENIS Bénédicte, KOZA Géraldine (qui a rejoint l'assemblée à 20h45), POIRIER Marie-Claude ;

Messieurs CARRÉ Vincent, DEVISMES Grégory, GRESSIER Alain, LE PORQUIER DE VAUX Patrick, POTEAU Jean-Luc, RANDON Benoît, WALLE Denis.

Pouvoir : Madame ROSSI Nicole à Monsieur GRESSIER Alain.

Absents excusés : Madame HEBBE Christelle ;
Monsieur AVIDE Olivier.

Secrétaire de séance : Monsieur GRESSIER Alain.

Assistait à la réunion : Madame Stéphanie LEBLACHER, Secrétaire de Mairie.

Ordre du Jour :

- ✓ Budget primitif 2018,
- ✓ Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie,
- ✓ Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la rue des Vignettes,
- ✓ Questions diverses.

Monsieur le Maire salue l'Assemblée, remercie les Conseillers présents à cette réunion, indique également qu'il n'a reçu aucune remarque concernant le compte-rendu de la séance précédente, que celui-ci est donc adopté à l'unanimité des conseillers présents lors de cette réunion. Il invite ceux-ci à apposer leur signature au bas du registre, cet acte valant adoption pour l'intégralité de son contenu.

Signatures faites du registre, Monsieur le Maire propose de nommer Monsieur Alain GRESSIER secrétaire de séance et invite le Conseil municipal à passer immédiatement aux délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir

BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, il a été autorisé, avant le vote du budget 2018, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Or, au titre du chapitre 23, ce montant, proche de

92 000 € sera insuffisant pour régler les dépenses liées aux travaux de la rue des Vignettes. Il explique donc la nécessité de voter un budget primitif dans l'attente d'informations de la part des services fiscaux et passe la parole à Alain GRESSIER, Adjoint en charge du Budget, qui s'est chargé de l'élaboration de ce budget primitif.

En préalable, Alain GRESSIER rappelle qu'auparavant le vote du budget était précédé du vote du compte administratif de l'année précédente et de celui des 3 taxes ce qui permettait de l'élaborer avec des montants précis.

Pour ce budget primitif, il indique à l'assemblée délibérante les bases sur lesquelles il s'est appuyé pour le prévoir avec la sincérité nécessaire en fonction des chiffres connus avec une quasi-certitude, les erreurs ponctuelles restant à la marge:

- ✓ résultat de fonctionnement 2017 proche de + 81.000 €
- ✓ résultat d'investissement 2017 proche de + 4.500 €
- ✓ report de la quote-part résultat de fonctionnement du SIRPI + 44.441,42 €
- ✓ report de la quote-part résultat d'investissement du SIRPI – 42.555,75 €
- ✓ report de la quote-part du report à nouveau du SIRPI + 4.225,40 €

Enfin, Alain GRESSIER explique que fin mars 2018, un budget supplémentaire sera présenté après le vote du Compte Administratif et du vote des 4 taxes pour tenir compte des derniers éléments.

Madame KOZA rejoint l'assemblée.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre à hauteur de 973 817 €

Principales recettes

Article 741

Nous anticipons une nouvelle baisse,
=> Budget pour 2018 : 245.000 €

Article 7381

Au titre de la péréquation des droits de mutation, nous envisageons pour 2018 une dotation de 53 k€ (montant inférieur aux réels 2016 et 2017)

Article 7321

Ce montant a été arrêté définitivement à la somme de 13.250 € par la CLECT

Article 7311

En l'absence du vote des 3 taxes, prévu fin mars 2018, montant projeté 205.000 €.

Principales dépenses

1) Charges à caractère général

Budget de 250.492 € en hausse de 46 k€ par rapport au réel 2017 (+18 %)

Quelques articles en hausse plus importante pour tenir compte, en 2017, de dépenses exceptionnelles non récurrentes (travaux entretien par exemple)

2) Charges de personnel

Budget de 243.000 € en baisse notable par rapport au réel des années 2016 et 2017 pour tenir compte de la baisse de l'effectif "non-titulaires".

3) Autres charges de gestion courante

En forte baisse en raison de la dissolution du SIRPI qui a pour conséquence l'arrêt de l'apport annuel qui s'élevait à environ 51 k€.

En ce qui concerne le poste "Subventions aux Associations", Alain GRESSIER propose de reconduire, de façon globale, le montant versé en 2017, la répartition sera proposée lors du vote du budget supplémentaire.

4) charges financières

Budget de 32.200 €, en forte hausse par rapport au réel 2017 (6.847 €) et cela pour 3 raisons distinctes :

- ✓ intégrations des intérêts des 2 emprunts "SIRPI" repris en 2018 (4.500 €),
- ✓ intérêts sur ligne de trésorerie qui sera sollicitée dans le cadre du règlement des travaux d'investissements 2018 (5.000 €)
- ✓ reprise des pénalités de réaménagement de 2015 des prêts du SIRPI (21.241 €)

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Les principaux investissements programmés pour 2018 sont les suivants :

- ✓ Travaux rue des Vignettes 375.000 €
- ✓ Travaux Salle Polyvalente 274.000 €
- ✓ Eclairage public 19.300 €
- ✓ Travaux au niveau de la Mairie (remplacement des fenêtres) 30.000 €

A noter également la hausse du poste Emprunts auprès des Etablissements de Crédits à 72.000 € pour tenir compte de la reprise des emprunts SIRPI (capital 2018 : 44.000 €)

Au niveau des principales recettes, le détail en est le suivant :

- ✓ Subventions Rue des Vignettes, travaux de Mairie et salle polyvalente et SDESM : (405.700 €)
- ✓ Fond de compensation TVA calculé sur les dépenses d'investissement de 2016 : 18.700 €
- ✓ Vente de la maison communale : 150.000 €

Budget voté en suréquilibre de 86.265 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les grandes lignes budgétaires du budget 2018 commentées par chapitre et en avoir délibéré autorise le Maire à établir un budget primitif présenté comme suit :

En équilibre en dépenses et en recettes à la section de fonctionnement	pour	973.817 €
En suréquilibre à la section d'investissement	pour :	
	en dépenses	893.871 €
	en recettes	980.136 €

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE

Dans le cadre du règlement des travaux d'investissement 2018, Monsieur le Maire rappelle qu'il détient une délégation du Conseil l'autorisant à engager une ligne de trésorerie pour un montant de 200 K€ mais que celle-ci se révèle insuffisante pour régler les dépenses liées aux travaux effectués durant cet exercice budgétaire et sollicite donc l'autorisation de souscrire une ligne de trésorerie à hauteur de 600 K€.

Cette ligne de trésorerie sera utilisée au fur et à mesure des besoins et sera remboursée dès réception des subventions obtenues et du remboursement du FCTVA.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir

AVENANT N°1 À LA CONVENTION FINANCIÈRE ET DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RUE DES VIGNETTES

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours d'une précédente séance, le 16 novembre 2017, le Conseil l'a autorisé à signer une délégation financière et de maîtrise d'ouvrage avec la CCPO concernant le réseau d'assainissement pour un montant global de 37.700 € HT dans l'attente d'une actualisation du marché de travaux. Le Conseil communautaire ayant validé le montant réactualisé à hauteur de 41.645 € HT il importe aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 1 pour tenir compte du différentiel, toutes dispositions initiales restant inchangées.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité des membres présents + 1 pouvoir

QUESTIONS DIVERSES

CONVENTION AVEC LE SDESM

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la réception de deux courriers émanant du SDESM concernant :

- Le conventionnement de services SIG
- Le groupement de commandes pour la maintenance de l'éclairage public.

Au sujet du conventionnement de services SIG il est rappelé que le Conseil s'était déjà prononcé défavorablement au recensement de nos réseaux secs par le syndicat car les tarifs pratiqués étaient prohibitifs. Les fonctions de base du portail SIG ne nécessitant pas de conventionnement resteront gratuites et nous suffisent aujourd'hui.

De même le Conseil a déjà statué sur le groupement de commandes pour la maintenance de l'éclairage public en faisant le choix de confier ce service à CITEOS qui donne entière satisfaction pour les missions qui lui sont confiées. Des réunions d'information et de présentation de deux formules proposées sont programmées les 6 et 7 février au siège du SDESM à La Rochette mais aucun Conseiller ne manifeste sa volonté de s'y inscrire.

DÉBIT INTERNET

Alain GRESSIER fait part de la réception, par un habitant de notre commune, d'un courrier du Syndicat Seine-et-Marne Numérique reportant l'arrivée de la fibre dans notre village à partir de 2021, preuve s'il en est de la difficulté d'obtenir des informations fiables de cet organisme qui, il n'y a pas encore si longtemps, envisageait un déploiement de la fibre en 2019 pour Armentières.

Benoit RANDON s'est quant à lui rapproché de l'ARCEP en contactant un responsable "qualité des réseaux". Il en ressort qu'une solution alternative pourrait être proposée par l'installation d'un NRO (Nœud de Raccordement Optique) à Armentières, la fibre étant acheminée depuis Isles-les-Meldeuses.

Toutefois, la commune n'ayant pas la compétence, Vincent CARRE parlera de cette solution intermédiaire à Sébastien LASCOURREGE, Vice-Président communautaire en charge de la Commission "Développement numérique".

DISTRIBUTION PACK D'EAU

Monsieur le Maire indique que la SAUR et l'ARS ont lancé une alerte sur la non-potabilité de l'eau distribuée par le réseau en raison d'une turbidité anormale due aux inondations le 31 janvier. Il rappelle qu'il a lui-même alerté les services de la CCPO et la SAUR dès que la rivière coupait le chemin d'accès à la station, soit deux jours auparavant. Dans l'urgence les services nous ont fait parvenir 13 palettes de 84 packs de 6 bouteilles de 1,5 litre qu'il s'agit maintenant de mettre à disposition de la population.

Le Conseil émet l'avis de mettre ce point de retrait aux ateliers seul lieu dans lequel nous pouvons stocker cette quantité dans des conditions hors gel et Vincent CARRÉ propose de mettre un framadate en ligne pour assurer la permanence de tenue dudit point dont l'horaire est fixé au créneau de 18 à 20 heures chaque jour et le samedi matin de 10 à 12 heures.

En l'absence d'autres sujets Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée et, l'ordre du jour étant épuisé, lève la séance à 21 h 15.

DATES A RETENIR

6 MARS : MARCHÉ VILLAGEOIS MENSUEL – *Municipalité* - Parc de la MDA de 16 à 20 heures.

10 MARS : REPAS ST.PATRICK – *ALF* - SDF avec la participation d'EMAA.

11 MARS : CONFÉRENCE « L'INDE MYSTIQUE » – *AHA* - SDF avec Michel KALENSKY.

17 MARS : LASER GAME – *ALEA* – SDF.

18 MARS : CARNAVAL – *ALF*– Village.

24 MARS : MARCHÉ CAMPAGNARD – *ALF*– Parc de la MDA.

8 MARS : PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS INSTITUTIONNELLES

ARCEP = Autorité de **R**égulation des **C**ommunications **E**lectroniques et des **P**ostes

CCPO = Communauté de **C**ommunes du **P**ays de l'**O**urcq

DSP = **D**élégation de **S**ervice **P**ublic

SIG = **S**ystème d'**I**nformation **G**éographique

SIRPI = **S**yndicat **I**ntercommunal de **R**egroupement **P**édagogique **I**ntercommunal

SDESM = **S**yndicat **D**épartemental d'**É**lectrification de **S**eine-et-**M**arne

TAP = **T**emps d'**A**ctivités **P**ériscolaires

FISCALITÉ : *CLECT* (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) – *CVAE* (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) – *DGF* (Dotation Globale de Fonctionnement) – *FCTVA* (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) – *FDPTP* (Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe) – *IFER* (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux).

GLOSSAIRE COMMUNAL

EMS = **E**space **M**ulti-**S**ports (Rue de Tancrou « Tennis »)

MDA = **M**aison **d**es **A**ssociations (Rue de Tancrou)

SDF = **S**alle **d**es **F**êtes (Rue des Vignettes) dite aussi Salle Polyvalente

Signatures des Conseillers présents